



CD75_PV_CD_1

Comité Parisien de Basketball
Comité Directeur

Procès-verbal du 28/08/2019

Présents: Oumar Dia (Président) -Marilyn Orlandini – François Bicais- Christelle Couleuvre- Jeanne Besse (par téléphone)- Mandiaye Ndiaye

Excusés : Bruce Fortassin-Yann Barbitch-Delphine Germain- Dominique Proville- Claude Didier- Jacques Nadjar-

1. SPORTIVE

1.1 Le PUC a contesté la décision de la commission sportive ci-dessous :

L'équipe 1 du PUC 10ème de PRM impactée par les 2 descentes de RM3 se voit rétrogradée en DM2.L'équipe 2 du PUC, bien que 2ème et pouvant prétendre à la montée, se retrouve déclassée à la dernière place de la DM2, suite à la descente du PUC-1 et donc rétrogradée en DM3.

La commission sportive a expliqué et échangé avec le PUC sur cette décision, conforme aux Règlements et déjà appliquée par la commission sportive. Le PUC a informé la commission de sa décision de faire appel de la décision.

Après avoir entendu la commission sportive, le CD décide de confirmer la décision rendue par la commission sportive.

1.2 TQR

Le TQR aura lieu les deux week-ends des 8/9 et 14/15 septembre. La commission sportive ayant sollicitée les clubs afin qu'ils mettent à disposition un gymnase fera un recensement des gymnases proposés.

U13 M : 2 équipes : 7 septembre

U13 F : 4 équipes : 15 septembre

U15 M : 5 équipes : 14/15 septembre

U15 F : 8 équipes : 7/8 septembre

U17 M : 6 équipes : 7/8 septembre

U18 F : 5 équipes : 14/15 septembre

U20 M : 4 équipes : 8 septembre

2. ENTENTES

L'USMT et PB 97.3 déposent une demande d'entente concernant 3 équipes :

Un renouvellement en U20 M

Une Senior masculine portée par PB 97.3

Une senior masculine portée par USMT

Entente

Afin de faire face à des situations de manque de licenciés dans certaines catégories, la FFBB propose aux clubs l'ENTENTE. Les clubs constituent une équipe accueillant des licenciés de chaque club afin de leur permettre de pratiquer au niveau départemental. Le nombre d'équipes en entente est limité à 3.

L'entente est une équipe constituée de licenciés de plusieurs clubs proches géographiquement et qui mettent en commun leurs effectifs pour participer à une compétition dans une catégorie et au niveau départemental.

Une entente peut être constituée entre associations sportives pour participer : –Dans les catégories seniors, au championnat départemental ; –Dans les catégories jeunes, au championnat départemental,

Le renouvellement de l'entente en U20 est validé.

En ce qui concerne les ententes seniors, le CD s'interroge sur le fait que créer deux équipes seniors en entente démontre qu'il n'y a aurait pas un manque d'effectifs.

En l'état , le CD refuse la création des deux ententes en seniors.

3. 3X3

Cette saison a eu lieu le 1^{er} championnat 3X3 masculins.

La commission envisage de proposer un championnat féminin 3X3 et un championnat mixte (14/18 ans) formule plateau.

Afin d'encourager les clubs à engager des filles en championnat 3X3, une ristourne sur le montant de la licence (part CPBB) sera effectuée avec obligation que l'équipe commence et termine le championnat.

4. Divers

La réunion des clubs aura lieu le lundi 16 septembre à 19 :00.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée.

PV VALIDE en date du 01/09/2019

Le Président
Oumar DIA



La Secrétaire Générale
Marilyn Orlandini

